

8 Société et Culture

Santé/Lutte contre le paludisme

Vers la restructuration et l'équipement des sites sentinelles



Dr Safiou Abdou Razack, directeur du PNL, à l'ouverture de l'atelier.



Une séquence des travaux d'élaboration et de validation du manuel des procédures des sites sentinelles de lutte contre le paludisme.

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Mises en place il y a quelques années dans un certain nombre de formations sanitaires, afin de fournir des données de qualité dans la recherche et la prise en charge de cette maladie, ces organisations sont arrivées à l'heure de leur réforme et de leur réorganisation. D'où la tenue, depuis hier matin au CHUL, sur financement de l'AFD, d'un atelier

d'élaboration et de validation du manuel de leurs procédures.

MALADIE parasitaire, le paludisme est dû à la piqure d'un moustique du genre anophèle femelle (un moustique sain pique un homme infecté ou un moustique infecté pique un homme sain). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette pathologie a entraîné 445 000 décès en 2016, un chiffre similaire à celui de 2015 (438 000). 216 millions de cas ont été enregistrés dans 91 pays. Toutes les

populations sont concernées. Cependant, les femmes enceintes et les enfants âgés de moins de 5 ans sont considérés comme les tranches de la population les plus touchées. C'est dire le véritable problème de santé publique que représente cette maladie. Cependant, les recherches et les stratégies pour améliorer le niveau de prise en charge ne faiblissent pas. Un atelier est d'ailleurs organisé depuis hier matin, à la salle multimédia du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul),

sur financement de l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre de la deuxième phase du Projet d'appui au secteur santé (Pass 2). Objectif : réorganiser et équiper les sites sentinelles. Mises en place il y a quelques années dans un certain nombre de formations sanitaires, ces organisations avaient pour rôle d'affiner la collecte des données dans la recherche et la prise en charge de cette maladie. L'heure de la réforme semble avoir sonné à présent, et le présent atelier vise donc à éla-

borer et valider le manuel de procédures de ces sites sentinelles. En procédant à l'ouverture des travaux, Dr Safiou Abdou Razack, directeur du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP), a décliné l'enjeu de cette initiative, au regard de l'ampleur avec laquelle le paludisme sévit dans notre pays. "Ces sites sentinelles avaient été mis en place, en partenariat avec des instituts de recherche (Cermel, Cirmf), et le département de parasitologie de l'Université des sciences de la santé (USS), pour per-

mettre de fournir des informations robustes sur le paludisme que ne peuvent pas nous fournir les collectes de routine. Comme par exemple, les tests d'efficacité thérapeutique qui nous permettent de vérifier l'efficacité des médicaments, ou encore les tests de sensibilité du vecteur pour voir si l'anophèle développe des résistances aux insecticides... Nous ne pouvons obtenir ces indicateurs que dans le cadre des sites sentinelles et de réorienter la lutte en cas de nécessité", a-t-il déclaré. Les travaux prennent fin ce jeudi 11 avril à 16 heures.

Suite de l'atelier régional sur la politique pharmaceutique commune en Afrique centrale (PPN) Protéger la population des médicaments sous-qualifiés et sous-dosés



Dr Edwige Okouyi Ndakissa présidant la réunion des experts...



...dont les travaux permettront de sécuriser davantage les usagers du médicament dans la sous-région.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DEPUIS mardi 9 avril, et ce jusqu'à demain, un groupe de 27 experts dans les questions de médicament réfléchit à Libreville aux solutions leur permettant d'harmoniser la procédure d'homologation des produits pharmaceutiques. Ce, à la faveur de l'atelier technique de revue conjointe des dossiers de demande d'Autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments à usage humain dans les pays de la Communauté économique et

monétaire des états de l'Afrique centrale (Cémac). Cet atelier, organisé sous la houlette de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (Oceac), se tient à la suite de la mise en branle du plan d'actions sous-régional 2016-2020 de lutte contre les faux médicaments. Depuis mardi, les experts sont donc en session restreinte. Avec pour objectifs spécifiques de parvenir à appliquer le cadre de revue conjointe adopté à Brazzaville au Congo, renforcer leurs capacités en matière d'évaluation des dossiers et procéder, enfin, à une éva-

luation conjointe de quatre (4) dossiers techniques communs. Le Dr Edwige Okouyi Ndakissa, directeur du médicament et de la pharmacie du Gabon, préside cette phase technique des assises. Elle rappelle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande à toutes les régions du monde d'avoir un système d'harmonisation. Au Gabon, cette recommandation est encadrée par la loi 18/2011, qui dispose que tout produit pharmaceutique doit être commercialisé selon des règles bien établies. Mais aussi par le décret 1445 de 1995 relatif à l'importa-

tion et la commercialisation des produits pharmaceutiques. « Avant toute commercialisation, chaque produit doit être homologué », prévient le responsable de la DMP, qui a la mission de superviser la mise en branle d'un système de revue conjointe impliquant tous les pays de la Cémac. En cas de survenance de maladies prioritaires, comme le Vih/Sida et la tuberculose, des médicaments de qualité dont les dossiers de demandes d'homologation auront préalablement été évalués par des experts, se retrouveraient donc dans toute la sous-région.

Par ce système d'harmonisation, « tous les laboratoires qui soumissionnent dans l'espace Cémac doivent préalablement déposer leurs demandes sous la forme de dossiers tech-

niques communs dont l'évaluation par les experts permettra de protéger les populations des médicaments sous-qualifiés et sous-dosés », confie Dr Edwige Okouyi Ndakissa.

